



Trägerschaft eidgenössische Prüfungen der Mitarbeitenden im Justizvollzug
Organe responsable des examens fédéraux pour le personnel de l'exécution des sanctions pénales
Organo responsabile degli esami federali per il personale dell'esecuzione delle sanzioni penali

Profil de qualification

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

du 16 janvier 2018

Contenus :

Aperçu des compétences opérationnelles (« profil d'activités »)

Profil de la profession

Description détaillée des 6 domaines de compétences opérationnelles A-F

Table des matières

PROFIL D'ACTIVITÉS EXPERT / EXPERTE EN MANAGEMENT DU DOMAINE DES PRIVATIONS DE LIBERTÉ AVEC DIPLÔME FÉDÉRAL	3
PROFIL DE LA PROFESSION EXPERT / EXPERTE EN MANAGEMENT DU DOMAINE DES PRIVATIONS DE LIBERTÉ AVEC DIPLÔME FÉDÉRAL	4
DOMAINE DE COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES : A – GÉRER LE PERSONNEL DANS UN ÉTABLISSEMENT DE PRIVATION DE LIBERTÉ	7
DOMAINE DE COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES : B – ORGANISER LE TRAVAIL DU PERSONNEL DANS UN ÉTABLISSEMENT DE PRIVATION DE LIBERTÉ	11
DOMAINE DE COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES : C – GARANTIR LA PRISE EN CHARGE QUOTIDIENNE DES PERSONNES DÉTENUES	14
DOMAINE DE COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES : D – ASSURER L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT	18
DOMAINE DE COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES : E – COLLABORER AVEC LES PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES DE L'ÉTABLISSEMENT DE PRIVATION DE LIBERTÉ	22
DOMAINE DE COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES : F – ADMINISTRER LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES DANS LE DOMAINE DES PRIVATIONS DE LIBERTÉ	26
COMPÉTENCES SOCIALES ET PERSONNELLES, ATTITUDES	30

Profil d'activités expert / experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles						
		1	2	3	4	5	6	7
A	Gérer le personnel dans un établissement de privation de liberté	Participer au recrutement du personnel en charge de la privation de liberté	Accueillir les nouveaux collaborateurs et les nouvelles collaboratrices en charge de la privation de liberté	Planifier et accompagner des mesures de développement d'équipe et individuel du personnel en charge de la privation de liberté	S'assurer de la formation et de la formation continue du personnel	Mener des entretiens formels et des entretiens d'évaluation avec les collaborateurs et les collaboratrices	Mener des entretiens informels avec les collaborateurs et les collaboratrices du domaine de la privation de liberté	Encadrer et soutenir les collaboratrices et les collaborateurs du domaine de la privation de liberté après un événement majeur
		Planifier les horaires des collaborateurs et des collaboratrices du domaine de la privation de liberté	Planifier et coordonner l'organisation quotidienne	Planifier et conduire des séances et des rapports	S'assurer de la communication au sein de l'établissement de privation de liberté			
B	Organiser le travail du personnel dans un établissement de privation de liberté	Élaborer et mettre en oeuvre des concepts pour les établissements de privation de liberté	Planifier et réaliser des projets dans le domaine des privations de liberté	Assumer la responsabilité de la gestion cellulaire et des places de détention	Planifier l'exécution des sanctions en adoptant une approche orientée vers le risque et les ressources, et intervenir en conséquence	Mener des entretiens avec les personnes détenues	Traiter les requêtes des personnes détenues	
		Éviter préventivement ou gérer les conflits dans l'établissement de privation de liberté	Sanctionner les comportements inadéquats des personnes détenues	Préparer la réponse aux recours	Organiser et effectuer des contrôles de l'ordre et de sécurité	Rédiger des directives et des notices pour les différents partenaires de l'établissement de privation de liberté	Optimiser les procédures et les processus de l'établissement de privation de liberté	Gérer les interventions de crise
C	Garantir la prise en charge quotidienne des personnes détenues	Conduire des discussions de cas interinstitutionnelles et interdisciplinaires	Rédiger des rapports d'exécution	Traiter des problèmes interdisciplinaires	Représenter le département ou le secteur au sein de la direction de l'établissement de privation de liberté	Être en réseau avec des partenaires de l'établissement de privation de liberté	Effectuer des recherches	Mener un travail de relations publiques sur le thème des privations de liberté
		Générer les chiffres-indicateurs se référant à l'établissement de privation de liberté	Établir et surveiller le budget	Demander des investissements de renouvellement ou d'acquisition	Rechercher et obtenir des mandats qui permettent d'offrir du travail aux personnes détenues	Contrôler la réalisation des produits dans l'établissement de privation de liberté	Facturer les prestations fournies par l'établissement de privation de liberté	
D	Assurer l'ordre et la sécurité dans l'établissement							
E	Collaborer avec les partenaires internes et externes de l'établissement de privation de liberté							
F	Administrer les ressources financières et matérielles dans le domaine des privations de liberté							

Profil de la profession expert / experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

<p>Domaine d'activité</p> <p>Groupes cible, personnes de contact, clients</p>	<p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté assument une fonction de cadre dans les établissements publics et privés des privations de liberté. Ils/Elles accomplissent ainsi un mandat public.</p> <p>Ils/Elles dirigent un groupe, un département, un secteur ou un établissement comptant plusieurs collaborateurs et collaboratrices, planifient leur travail et les guident afin qu'ils/elles encadrent les personnes détenues avec professionnalisme. Ils/Elles sont responsables de l'exécution des sanctions au quotidien et organisent les journées en fonction des tâches et compétences qui leur sont assignées.</p> <p>Tenant compte des dispositions légales et des directives internes, ils/elles sont responsables du maintien de l'ordre et de la sécurité dans leur domaine d'activité, ainsi que de l'encadrement et des conditions de détention des personnes détenues. Ils/Elles font office de médiateurs et médiatrices lors de conflits et prennent des décisions.</p> <p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté collaborent de manière interdisciplinaire, à l'interne avec les autres secteurs et les différents services spécialisés, à l'externe notamment avec les autorités d'exécution des peines et mesures, les services de probation, le ministère public et les tribunaux, la police, les médecins et les services sociaux.</p>
<p>Principales compétences opérationnelles</p> <p>Processus de travail : responsabilités</p>	<p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté dirigent un groupe, un département ou un service comptant plusieurs collaborateurs et collaboratrices et, dans ce cadre, ils/elles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • planifient et coordonnent le travail des collaborateurs et collaboratrices du domaine des privations de liberté au quotidien ; • conduisent des séances et des rapports ; • assurent la communication au sein de l'établissement de privation de liberté ; • se chargent de l'organisation des journées des personnes détenues et s'assurent de leurs prises en charge ; • élaborent et mettent en œuvre des concepts pour les établissements de privation de liberté ;

	<ul style="list-style-type: none"> • planifient et dirigent des projets dans le domaine des privations de liberté ; • veillent au maintien de l'ordre et de la sécurité dans leur établissement ou dans le secteur relevant de leur compétence ; • mettent en œuvre les processus internes ; • collaborent de manière interdisciplinaire avec les partenaires internes et externes de l'établissement de privation de liberté ; • contribuent au travail de relations publiques ; • gèrent et pilotent les ressources à disposition conformément à leur mandat.
<p>Exercice de la profession</p> <p>Autonomie Créativité / innovation Environnement de travail Conditions de travail</p>	<p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté placent l'être humain au centre de leur activité. Dans leur établissement de privation de liberté, ils/elles oeuvrent avec leurs collaborateurs et collaboratrices, les responsables des autres secteurs, les supérieurs et les supérieures hiérarchiques et, au niveau externe, avec des services publics et privés. Dans un « contexte de contrainte », ils/elles veillent à ce que les personnes détenues de leur secteur puissent exécuter leur sanction conformément à la loi. Ils/Elles évoluent dans un champ de tension entre le politique et le public, le mandat légal, les besoins et les demandes des personnes détenues et les ressources à disposition.</p> <p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté sont par conséquent très endurents psychologiquement et dotés d'une grande résistance au stress.</p> <p>Le travail dans un environnement multiculturel exige une attitude fondée sur le respect et le principe de la dignité humaine. Dans le cadre de leur activité, ils /elles ne portent pas de jugement sur les personnes détenues et gèrent leurs relations avec professionnalisme.</p> <p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté mettent systématiquement en œuvre les bases légales et les directives internes et s'engagent, dans l'institution, pour le respect des recommandations internationales, nationales et concordataires.</p> <p>Les experts et expertes en management connaissent les différentes méthodes de gestion et les possibilités de direction d'une institution. Ils/Elles soutiennent le management stratégique avec leurs connaissances opératives. Selon l'établissement, ils/elles emploient les</p>

	<p>méthodes de gestion dans leur fonction en tenant compte des niveaux hiérarchiques.</p> <p>Les décisions de grande portée sont préparées par les organes de direction ; au quotidien, les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté décident toutefois de manière autonome et souvent directe. Cette activité exige de solides connaissances juridiques, une aptitude à la réflexion, de l'assurance et la capacité à s'imposer.</p> <p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté organisent le développement de l'institution en ce qui concerne l'ordre et la sécurité, l'ambiance de travail entre les collaborateurs et entre les collaboratrices, les conditions de détention, l'attitude à l'égard des personnes détenues et l'optimisation des moyens mis à disposition. Ils/Elles apportent leurs propres idées mais se montrent ouverts aux suggestions exprimées par des tiers. Ils/Elles recourent à cette fin à leurs capacités analytiques de réflexion.</p>
<p>Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture</p>	<p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté constituent un pilier fondamental de l'État de droit et du système judiciaire. Ils/Elles contribuent de manière décisive à la protection de la population. Sur le plan opérationnel, ils/elles veillent à ce que l'exécution de la privation de liberté ordonnée par l'autorité compétente soit conforme à la loi et s'assurent de la prise en charge appropriée des personnes détenues. En fonction du type de détention de leur établissement, ils/elles soutiennent les personnes détenues à des fins de réinsertion dans la société en favorisant le développement de leurs compétences sociales. Grâce à ce travail de prévention, ils/elles contribuent essentiellement à éviter la récidive.</p> <p>Ils/Elles s'engagent pour le respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux et ont à cœur de préserver et de développer les acquis et les objectifs atteints dans le domaine de la privation de liberté en Suisse.</p> <p>Grâce à leur attitude réfléchie, les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté contribuent à faire connaître et accepter par le grand public et les milieux politiques le sens que revêt la privation de liberté. Ils/Elles soutiennent d'autres acteurs étatiques dans leurs travaux liés à la privation de liberté et sont en réseau avec les partenaires économiques et sociaux. Dans le cadre de leur activité, ils/elles veillent à gérer de manière durable et respectueuse les ressources matérielles et personnelles.</p>

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : A – Gérer le personnel dans un établissement de privation de liberté

A	Gérer le personnel dans un établissement de privation de liberté
----------	---

Description du domaine de compétences opérationnelles

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté gèrent une équipe de collaborateurs et collaboratrices dans leur établissement ou dans leur secteur. Ils/Elles recrutent de nouveaux collaborateurs et veillent à ce qu'ils/elles soient initiés à leurs nouvelles fonctions.

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté veillent au bon développement de l'équipe, créent les organes nécessaires à cette fin et planifient des activités adaptées. Ils/Elles organisent régulièrement des formations et des formations continues pour leurs collaborateurs et collaboratrices, proposent de telles formations ainsi que des coachings et des « trainings on the job », afin qu'ils/elles acquièrent les compétences nécessaires pour mener à bien leur travail au quotidien.

Ils/Elles mènent des entretiens informels et formels avec les collaborateurs et collaboratrices, conviennent des objectifs à réaliser et vérifient que ces derniers sont atteints. Ils/Elles consignent les entretiens dans des comptes rendus et dans le dossier du personnel.

En cas de grave incident, ils/elles soutiennent leurs collaborateurs et collaboratrices et veillent à ce que l'événement soit ensuite réexaminé afin de le consigner et de prendre les mesures qui s'imposent.

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : A – Gérer le personnel dans un établissement de privation de liberté

Contexte

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté veillent en tant que dirigeants au bon fonctionnement de leur établissement ou de leur secteur, sans perdre de vue le contexte global. Ils/Elles sont en mesure de rapidement assimiler et évaluer des informations, et de prendre des décisions dans la foulée. Cela demande une très grande capacité d'analyse et de réflexion.

Ils/Elles répondent aussi bien aux demandes de leurs jeunes collaborateurs et collaboratrices qu'à celles des collaborateurs et collaboratrices plus âgés, gèrent avec tact les différences d'âge et veillent à l'intégration de tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices dans l'équipe. Ils/Elles reconnaissent les mérites de leurs collaborateurs et collaboratrices et appliquent avec eux/elles le principe « encourager et exiger » en tenant compte de leurs capacités.

Ils/Elles assument un rôle de relais en garantissant la communication avec les échelons supérieurs et inférieurs.

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté détectent les tensions au sein de l'équipe et agissent de manière préventive. Dans le cadre de cette vie quotidienne très organisée (contexte de contrainte) au sein de l'institution, ils/elles veillent à créer une ambiance de travail motivante et valorisante, ainsi qu'à la gestion durable des différentes ressources.

De solides connaissances des principes et responsabilités d'une gestion efficace, des bases légales et des normes qui s'appliquent dans leur secteur sont essentielles pour leur travail. Ils/Elles s'assurent également de la collaboration intersectorielle au sein de l'établissement.

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté sont intègres, autocritiques, empathiques, loyaux et constituent un modèle pour leurs collaborateurs et collaboratrices.

Ce domaine de compétences opérationnelles doit être mis en lien avec les domaines de compétences opérationnelles B (Organiser le travail du personnel dans un établissement de privation de liberté), C (Garantir la prise en charge quotidienne des personnes détenues), D (Assurer l'ordre et la sécurité dans l'établissement), E (Collaborer avec les partenaires internes et externes de l'établissement de privation de liberté) et F (Administrer les ressources financières et matérielles dans le domaine des privations de liberté).

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : A – Gérer le personnel dans un établissement de privation de liberté

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>A1 Participer au recrutement du personnel en charge de la privation de liberté</p>	<p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté sont en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de formuler une description de poste ; • de sélectionner les dossiers reçus ; • de mener des entretiens d'embauche avec les candidats et les candidates ; • d'organiser une journée d'essai pour les candidats et les candidates ; • d'élaborer un programme d'introduction pour les nouveaux collaborateurs et les nouvelles collaboratrices en tenant compte du concept interne d'initiation aux nouvelles fonctions, et d'en informer toutes les parties concernées ; • d'évaluer l'initiation ; • de créer des mesures aux fins de développement de l'équipe et de les mettre en œuvre ; • de mettre en place une culture du feed-back et une gestion des erreurs ; • en cas de conflit entre collaborateurs et/ou entre collaboratrices, d'adopter une attitude de conciliation et de gérer le conflit de manière adaptée ; • d'organiser pour les collaborateurs et collaboratrices des formations et des formations continues sur différents thèmes ainsi que les contrôles correspondants ;
<p>A2 Accueillir les nouveaux collaborateurs et les nouvelles collaboratrices en charge de la privation de liberté</p>	
<p>A3 Planifier et accompagner des mesures de développement d'équipe et individuel du personnel en charge de la privation de liberté</p>	
<p>A4 S'assurer de la formation et de la formation continue du personnel pénitentiaire</p>	

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : A – Gérer le personnel dans un établissement de privation de liberté

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>A5</p> <p>Mener des entretiens formels et des entretiens d'évaluation avec les collaborateurs et collaboratrices</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mener des entretiens de coaching, de « training on the job » et de formation continue pour leurs collaborateurs et collaboratrices ; • de préparer et de mener de simples entretiens ainsi que des entretiens d'évaluation avec les collaborateurs et collaboratrices selon les consignes cantonales ;
<p>A6</p> <p>Mener des entretiens informels avec les collaborateurs et collaboratrices du domaine de la privation de liberté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • de convenir d'objectifs avec leurs collaborateurs et collaboratrices et de contrôler qu'ils sont atteints ; • de faire des retours sincères et constructifs aux collaborateurs et collaboratrices concernant leur travail ; • d'intervenir de manière appropriée en cas de comportement fautif ou inadéquat de la part des collaborateurs et des collaboratrices et de prendre, le cas échéant, des mesures ;
<p>A7</p> <p>Encadrer et soutenir les collaborateurs et collaboratrices du domaine de la privation de liberté après un événement majeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • d'établir des certificats de travail et des certificats intermédiaires pour les collaborateurs et collaboratrices ; • de mener des entretiens informels avec les collaborateurs et collaboratrices ; • de répondre aux besoins des collaborateurs et des collaboratrices et de les encourager en tenant compte de leurs capacités ; • d'élaborer des concepts visant à traiter les crises vécues par les collaborateurs et collaboratrices et de fournir des informations à ce sujet.

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : B – Organiser le travail du personnel dans un établissement de privation de liberté

B	Organiser le travail du personnel dans un établissement de privation de liberté
----------	--

Description du domaine de compétences opérationnelles

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté planifient l'affectation de leurs collaborateurs et collaboratrices et établissent les horaires de travail.

Ils/Elles coordonnent l'organisation quotidienne de leur établissement de privation de liberté ou du secteur dont ils/elles sont responsables, attribuent des tâches aux collaborateurs et collaboratrices et en supervisent la réalisation.

Ils/Elles organisent régulièrement des rapports afin de transmettre aux collaborateurs et collaboratrices les informations nécessaires pour effectuer leurs tâches. Ils/Elles sont également chargés de la planification, de l'organisation et du réexamen des séances de l'équipe.

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté s'assurent de la bonne communication au sein de leur secteur ou au niveau intersectoriel. Ils/Elles s'assurent que la communication est adaptée et en vérifient régulièrement l'efficacité.

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : B – Organiser le travail du personnel dans un établissement de privation de liberté

Contexte

La vie quotidienne dans un établissement de privation de liberté est très structurée et régie par la loi. Elle vise à assurer le bon fonctionnement de l'établissement et la sécurité de toutes les parties. De manière autonome ou conformément aux consignes de leurs supérieurs et supérieures hiérarchiques, les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté veillent à ce que l'organisation quotidienne soit gérée de manière systématique et se chargent de la coordination du travail de leurs collaborateurs et collaboratrices.

La planification quotidienne doit souvent, en raison d'imprévus, être modifiée à la dernière minute. Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté confient aux collaborateurs et collaboratrices des tâches spécifiques et vérifient que ces dernières sont effectuées conformément aux objectifs et dans les délais.

Ils/Elles doivent s'assurer que la communication est systématique au sein de leur secteur ainsi qu'avec les échelons supérieurs, conformément aux consignes internes.

Malgré le haut degré de complexité de l'ensemble de règles appliquées dans les établissements de privation de liberté, les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté innovent dans leur secteur, si possible en impliquant les collaborateurs et collaboratrices. Ils/Elles favorisent ainsi le développement de leur responsabilité individuelle.

Ce domaine de compétences opérationnelles doit être mis en lien avec les domaines de compétences opérationnelles A (Gérer le personnel dans un établissement de privation de liberté), C (Garantir la prise en charge quotidienne des personnes détenues), D (Assurer l'ordre et la sécurité dans l'établissement), E (Collaborer avec les partenaires internes et externes de l'établissement de privation de liberté) et F (Administrer les ressources financières et matérielles dans le domaine des privations de liberté).

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : B – Organiser le travail du personnel dans un établissement de privation de liberté

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>B1</p> <p>Planifier les horaires des collaborateurs et collaboratrices du domaine de la privation de liberté</p>	<p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté sont en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'affecter les collaborateurs et collaboratrices selon leur forces et leurs faiblesses et d'établir des horaires axés sur les ressources ; • de planifier l'organisation quotidienne en tenant compte des normes du secteur concerné, des lois et des règlements internes ; • de conduire des séances (par ex. séance d'équipe, séance du plan d'exécution de la sanction) de manière compétente ; • de rédiger les procès-verbaux des séances (y c. points en suspens, tâches spécifiques et délai de réalisation) ou de s'assurer de la rédaction de ces derniers ; • de faire un rapport à un collaborateur ou à une collaboratrice et de lui fournir les connaissances et les informations nécessaires ; • communiquer clairement (écrit ou oral) leurs tâches aux collaborateurs et collaboratrices et s'assurer que celles-ci soient accomplies ; • de s'assurer de la communication, en tenant compte des besoins des collaborateurs et collaboratrices, et de l'évaluer.
<p>B2</p> <p>Planifier et coordonner l'organisation quotidienne</p>	
<p>B3</p> <p>Planifier et conduire des séances et des rapports</p>	
<p>B4</p> <p>S'assurer de la communication au sein de l'établissement de privation de liberté</p>	

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : C – Garantir la prise en charge quotidienne des personnes détenues

C	Garantir la prise en charge quotidienne des personnes détenues
----------	---

Description du domaine de compétences opérationnelles

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté sont responsables de la prise en charge quotidienne des personnes détenues.

Dans ce contexte, ils/elles élaborent des concepts, dirigent des projets et sont responsables de leur mise en œuvre. Ils/Elles tiennent compte à cette fin de recommandations en matière de privation de liberté et de normes tirées d'autres disciplines, pour autant que ces dernières soient pertinentes pour le concept ou le projet concerné.

Au sein de leur secteur, ils/elles sont responsables de la gestion des places de détention et des places de travail pour les personnes détenues, et tiennent compte dans leur réflexion des intérêts de l'institution et des besoins des personnes en détention.

En exécution des peines et mesures, les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté sont – en fonction du type d'établissement et du secteur dans lequel ils/elles travaillent au sein de l'établissement – impliqués avec des services internes et externes (thérapie, autorité d'exécution) dans le processus relatif au plan d'exécution de la sanction. Ils/Elles sont responsables du plan d'exécution de la sanction des personnes détenues au sein de l'établissement ou y participent. Ils/Elles adoptent dans ce cadre une approche orientée vers le risque et tiennent compte des ressources des personnes détenues.

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté dirigent les collaborateurs et collaboratrices concernant la prise en charge et le traitement des personnes détenues. Ils/Elles conseillent et soutiennent notamment leurs collaborateurs et collaboratrices en matière de gestion des personnes détenues difficiles.

Ils/Elles veillent à ce que les personnes détenues soient informées, dans le cadre d'un entretien lors de leur admission, des procédures et de leurs droits et devoirs dans l'établissement, et qu'à ce moment-là soit effectuée une première évaluation de l'état physique et mental et d'un éventuel risque suicidaire.

Ils/Elles recueillent au quotidien les demandes des personnes détenues et décident de les accepter ou de les transmettre aux personnes ou services concernés.

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté sont responsables du processus de sortie et règlent les formalités y relatives.

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : C – Garantir la prise en charge quotidienne des personnes détenues

Contexte

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté organisent le quotidien des personnes détenues. Dans leur secteur, ils/elles veillent au respect des normes applicables relatives au régime de détention et au traitement des personnes détenues. Le respect de la dignité humaine, un esprit d'ouverture et de curiosité basé sur l'éthique et une gestion professionnelle des relations avec les personnes détenues constituent pour eux et pour leurs collaborateurs et collaboratrices des principes fondamentaux.

Ils/Elles sont responsables de l'intégration des personnes détenues dans l'unité de détention dans ce champ de tension entre individualisation et égalité de traitement ; ils/elles prennent au sérieux les besoins des personnes détenues et veillent dans la mesure du possible à fournir la meilleure prise en charge. Ils/Elles posent des limites claires et motivent leurs décisions.

Ce domaine de compétences opérationnelles doit être mis en lien avec les domaines de compétences opérationnelles A (Gérer le personnel dans un établissement de privation de liberté), B (Organiser le travail du personnel dans un établissement de privation de liberté), D (Assurer l'ordre et la sécurité dans l'établissement) et E (Collaborer avec les partenaires internes et externes de l'établissement de privation de liberté) et F (Administrer les ressources financières et matérielles dans le domaine des privations de liberté).

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : C – Garantir la prise en charge quotidienne des personnes détenues

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>C1 Élaborer et mettre en œuvre des concepts pour les établissements de privation de liberté</p>	<p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté sont en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'élaborer des concepts en impliquant les partenaires et d'en informer les personnes concernées ; • de diriger des projets en tenant compte des objectifs, ressources et compétences ; • de présenter le projet finalisé de manière adaptée ; • de gérer l'affectation des cellules en tenant compte des consignes de l'institution et des besoins des personnes détenues ; • de planifier, en exécution des peines et mesures, l'exécution de la sanction par les personnes détenues en adoptant une approche orientée vers le risque et les ressources et de mettre en œuvre des interventions orientées vers le risque ; • de mener des entretiens avec les personnes détenues en tenant compte du destinataire, et de rendre les collaborateurs et collaboratrices aptes à mener eux-mêmes ces entretiens ;
<p>C2 Planifier et réaliser des projets dans le domaine des privations de liberté</p>	
<p>C3 Assumer la responsabilité de la gestion cellulaire et des places de détention</p>	

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : C – Garantir la prise en charge quotidienne des personnes détenues

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>C4 Planifier l'exécution des sanctions en adoptant une approche orientée vers le risque et les ressources, et intervenir en conséquence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • de montrer aux collaborateurs et collaboratrices comment gérer de manière professionnelle leurs relations avec les personnes détenues ; • de soutenir et de guider les collaborateurs et collaboratrices en contact avec des personnes détenues difficiles ; • de répondre de manière compétente et rapide aux questions et aux demandes des personnes détenues, de les transmettre au service compétent ou de rendre les collaborateurs et collaboratrices aptes à y répondre eux-mêmes ; • de traiter les personnes détenues avec respect et d'exiger que les collaborateurs et collaboratrices fassent de même ; • de décider de la suite à donner aux requêtes des personnes détenues et de justifier leur décision.
<p>C5 Mener des entretiens avec les personnes détenues</p>	
<p>C6 Traiter les requêtes des personnes détenues</p>	

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : D – Assurer l'ordre et la sécurité dans l'établissement

D	Assurer l'ordre et la sécurité dans l'établissement
----------	--

Description du domaine de compétences opérationnelles

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté assurent l'ordre et la sécurité dans l'institution.

Lorsque des conflits éclatent entre personnes détenues et/ou collaborateurs et collaboratrices, ils/elles assument un rôle de médiateurs et essayent de régler le conflit. Ils/Elles rappellent à l'ordre en observant le principe de proportionnalité, les personnes détenues lorsqu'elles ne respectent pas le règlement interne et les directives, et formulent les requêtes correspondantes à l'intention de la direction.

Ils/Elles recueillent les recours des personnes détenues, veillent à éclaircir les faits et préparent des prises de position.

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté organisent et supervisent des contrôles de l'ordre et de sécurité.

Ils/Elles veillent au bon fonctionnement de l'établissement et à l'efficacité des procédures en examinant et améliorant les processus existants.

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté contribuent à gérer les situations extraordinaires et s'assurent que leurs collaborateurs et collaboratrices agissent de manière adaptée.

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : D – Assurer l’ordre et la sécurité dans l’établissement

Contexte

Maintenir l’ordre et la sécurité dans leur établissement ou dans le secteur relevant de leur compétence et s’assurer de son bon fonctionnement constituent des tâches centrales pour les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté. Ils/Elles doivent veiller à ce que le règlement interne et les directives y relatives soient respectés aussi bien par les collaborateurs et collaboratrices que par les personnes détenues. Ils/Elles protègent ainsi les deux groupes de situations potentiellement dangereuses.

L’ordre et la sécurité sont également maintenus dans l’établissement grâce à l’examen régulier et à l’amélioration des procédures et processus. Outre les normes en vigueur dans le secteur concerné, il convient également de tenir compte des aspects liés à la sécurité et des enjeux économiques.

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté sensibilisent les collaborateurs et collaboratrices aux situations extraordinaires et aux urgences, et organisent des formations pour s’assurer qu’ils/elles agissent de manière adéquate dans de telles situations.

Ce domaine de compétences opérationnelles doit être mis en lien avec les domaines de compétences opérationnelles A (Gérer le personnel dans un établissement de privation de liberté), B (Organiser le travail du personnel dans un établissement de privation de liberté), C (Garantir la prise en charge quotidienne des personnes détenues), E (Collaborer avec les partenaires internes et externes de l’établissement de privation de liberté) et F (Administrer les ressources financières et matérielles dans le domaine des privations de liberté).

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : D – Assurer l’ordre et la sécurité dans l’établissement

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>D1</p> <p>Éviter préventivement ou gérer les conflits dans l’établissement de privation de liberté</p>	<p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté sont en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d’intervenir en cas de conflit entre le personnel et les personnes détenues, et de définir des mesures et des sanctions adaptées ; • de mettre en œuvre les dispositions légales de leur institution et de veiller à leur respect ; • d’intervenir en cas de comportement fautif des personnes détenues, conformément aux consignes internes et en observant le principe de proportionnalité ; • de rédiger des rapports en cas de comportement fautif des personnes détenues et de les transmettre aux services concernés ; • d’éclaircir les faits et de prendre les mesures qui s’imposent en cas de réclamation par des personnes détenues ; • d’éclaircir les faits et de formuler une prise de position en cas de recours formel par des personnes détenues ; • de planifier et superviser des contrôles de l’ordre et de sécurité ;
<p>D2</p> <p>Sanctionner les comportements inadéquats des personnes détenues</p>	
<p>D3</p> <p>Préparer la réponse aux recours</p>	
<p>D4</p> <p>Organiser et effectuer des contrôles de l’ordre et de sécurité</p>	

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : D – Assurer l’ordre et la sécurité dans l’établissement

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>D5</p> <p>Rédiger des directives et des notices pour les différents partenaires de l’établissement de privation de liberté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • d’élaborer et de remanier des directives et des notices, en tenant compte des consignes internes et des bases légales ; • d’informer les collaborateurs et collaboratrices, les personnes détenues et d’autres destinataires des nouveaux règlements ; • d’optimiser les procédures/processus du secteur relevant de leur compétence ;
<p>D6</p> <p>Optimiser les procédures et les processus de l’établissement de privation de liberté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • de mettre en œuvre de nouveaux processus ; • d’ordonner des mesures d’urgence pour faire face à des situations extraordinaires ; • de réagir en appliquant les mesures qui s’imposent lorsqu’une situation extraordinaire perdure ;
<p>D7</p> <p>Gérer les interventions de crise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • de communiquer normalement pendant les situations extraordinaires ; • d’actualiser les concepts visant à gérer les situations extraordinaires.

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : E – Collaborer avec les partenaires internes et externes de l'établissement de privation de liberté

E	Collaborer avec les partenaires internes et externes de l'établissement de privation de liberté
----------	--

Description du domaine de compétences opérationnelles

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté collaborent au sein de l'établissement avec les responsables des autres équipes ou secteurs et les services spécialisés, ainsi qu'avec des services externes (par ex. autorités d'exécution des peines et mesures, ministères publics, tribunaux, services de probation, services sociaux, médecins, police).

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté participent à des discussions de cas internes et interinstitutionnelles, communiquent les résultats à leur secteur et à l'établissement, et prennent d'éventuelles mesures.

Dans les rapports d'exécution, ils/elles fournissent aux personnes autorisées des informations sur le comportement des personnes détenues et sur leur développement personnel pendant l'exécution, et adoptent dans ce cadre une approche orientée vers le risque et les ressources.

Ils sont conscients qu'en privation de liberté la collaboration interdisciplinaire est absolument nécessaire et sont chargés de trouver une solution aux problèmes qui y font obstacle.

Ils/Elles transmettent les besoins et les demandes de leur équipe ou de leur secteur aux supérieurs et supérieures hiérarchiques ou à la direction, sans perdre de vue les intérêts de l'ensemble de l'institution.

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté procèdent à des clarifications auprès d'autres services et veillent à l'adéquation des échanges d'information.

Ils/Elles accomplissent un travail de relations publiques, en organisant des visites dans les lieux de privations de liberté ou d'autres activités, en informant sur les privations de liberté et/ou en rendant compte de leur activité.

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : E – Collaborer avec les partenaires internes et externes de l'établissement de privation de liberté

Contexte

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté collaborent de manière intersectorielle et s'assurent du bon fonctionnement du flux d'informations avec les autres secteurs de l'établissement de privation de liberté et la direction. Ils/Elles contribuent au traitement des affaires matérielles et relatives au personnel et présentent les demandes de leur secteur et en particulier celles de leurs collaborateurs et collaboratrices. Ils/Elles veillent aussi bien aux intérêts de leur secteur qu'à l'intérêt général de l'établissement et de l'exécution des sanctions pénales.

Maintenir de bons contacts aussi bien avec les services spécialisés internes qu'avec les services externes est important pour les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté. Cela permet de définir des attitudes et des points de vue, et d'échanger des informations et du savoir-faire. Des thèmes concernant les personnes détenues peuvent également être discutés rapidement et aisément, et il est possible de convenir d'actions communes dans les situations de crise.

Ils/Elles favorisent les échanges avec les responsables d'autres établissements de privation de liberté et services spécialisés en participant à des discussions de cas interdisciplinaires et interinstitutionnelles, et en exposant le point de vue de leur établissement ou secteur. Grâce à leur activité de coordination, ils/elles optimisent l'exécution de la privation de liberté des personnes détenues.

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté prennent conscience de leur rôle de représentant de la privation de liberté et contribuent au quotidien à faire connaître et accepter la privation de liberté par les autorités et le grand public.

Ce domaine de compétences opérationnelles doit être mis en lien avec les domaines de compétences opérationnelles A (Gérer le personnel dans un établissement de privation de liberté), B (Organiser le travail du personnel dans un établissement de privation de liberté), C (Garantir la prise en charge quotidienne des personnes détenues) et D (Assurer l'ordre et la sécurité dans l'établissement) et F (Administrer les ressources financières et matérielles dans le domaine des privations de liberté).

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : E – Collaborer avec les partenaires internes et externes de l'établissement de privation de liberté

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>E1</p> <p>Conduire des discussions de cas interinstitutionnelles et interdisciplinaires</p>	<p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté sont en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de conduire une séance de discussion interinstitutionnelle autour d'un cas ; • de transmettre à l'interne les résultats de la séance de discussion de cas ; • de mettre en œuvre des mesures en fonction des résultats de la séance de discussion de cas ;
<p>E2</p> <p>Rédiger des rapports d'exécution</p>	<ul style="list-style-type: none"> • de rédiger des rapports d'exécution visant le développement des personnes détenues et d'adopter à cette fin une approche orientée vers le risque et les ressources ;
<p>E3</p> <p>Traiter des problèmes interdisciplinaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • d'élaborer, lorsque des problèmes interdisciplinaires surgissent, des stratégies visant à trouver des solutions avec d'autres secteurs/services spécialisés ainsi qu'avec des services externes ; • de définir les aspects essentiels du secteur relevant de leur compétence et de formuler les requêtes correspondantes ;
<p>E4</p> <p>Représenter le département ou le secteur au sein de la direction de l'établissement de privation de liberté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • de présenter les demandes du secteur relevant de leur compétence lors des séances de la direction ; • de maintenir des relations professionnelles avec les différents partenaires ;

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : E – Collaborer avec les partenaires internes et externes de l'établissement de privation de liberté

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>E5</p> <p>Être en réseau avec des partenaires de l'établissement de privation de liberté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • de communiquer à l'interne les besoins des partenaires ; • de mener des recherches sur différents thèmes auprès des partenaires ; • de rédiger des rapports sur les activités de l'institution ou du secteur relevant de leur compétence ; • d'effectuer des visites dans les établissements de privation de liberté en respectant les consignes de sécurité ; • de communiquer de manière adaptée avec les médias.
<p>E6</p> <p>Effectuer des recherches</p>	
<p>E7</p> <p>Mener un travail de relations publiques sur le thème des privations de liberté</p>	

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : F – Administrer les ressources financières et matérielles dans le domaine des privations de liberté

F	Administrer les ressources financières et matérielles dans le domaine des privations de liberté
----------	--

Description du domaine de compétences opérationnelles

À titre d'instrument de gestion, les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté génèrent et répertorient, en impliquant leurs collaborateurs et collaboratrices, des chiffres-indicateurs concernant différents aspects du secteur relevant de leur compétence. Ils/Elles établissent des statistiques, comparent périodiquement les chiffres et prennent le cas échéant des mesures.

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté établissent le budget du secteur relevant de leur compétence en respectant les prescriptions financières. Ils/Elles contrôlent régulièrement que le budget est respecté, de manière à ce que les écarts puissent être rapidement détectés et que des mesures de gestion puissent, le cas échéant, être prises.

Ils/Elles déterminent quels sont les investissements nécessaires et établissent des demandes pour des investissements de remplacement ou d'acquisition en tenant compte des consignes et des ressources financières. Ils/Elles négocient avec les fournisseurs et comparent les différentes offres.

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté acquièrent des mandats de travail afin de pouvoir en proposer suffisamment aux personnes détenues, contrôlent la bonne exécution des travaux et facturent les prestations fournies.

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : F – Administrer les ressources financières et matérielles dans le domaine des privations de liberté

Contexte

Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté ont des compétences budgétaires dans leur domaine de responsabilité et doivent se charger du processus global qui va de l'établissement du budget au calcul des décomptes.

Le travail en exécution des peines et mesures permet le développement des compétences sociales et spécialisées et contribue à la réussite de la réinsertion. Dans le cadre de la détention avant jugement et de la détention administrative, du travail est également proposé afin de combattre les effets nocifs de la privation de liberté. Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté acquièrent à cette fin des mandats de travail sur le libre marché du travail, dans la mesure du possible, au niveau local, ou soutiennent les collaborateurs et collaboratrices chargés de cette tâche.

Une fois des mandats de travail obtenus, ils/elles sont responsables de la réalisation des produits et de la facturation des prestations fournies. Il est central que le client soit satisfait afin d'obtenir des mandats supplémentaires. Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté doivent évaluer, d'une part, les besoins des clients et, d'autre part, la faisabilité des produits dans l'institution (par ex. ressources en personnel, compétences des personnes détenues, consignes de sécurité), afin de garantir la qualité des produits et le respect des délais.

Ce domaine de compétences opérationnelles doit être mis en lien avec les domaines de compétences opérationnelles A (Gérer le personnel dans un établissement de privation de liberté), B (Organiser le travail du personnel dans un établissement de privation de liberté), C (Garantir la prise en charge quotidienne des personnes détenues), D (Assurer l'ordre et la sécurité dans l'établissement) et E (Collaborer avec les partenaires internes et externes de l'établissement de privation de liberté).

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : F – Administrer les ressources financières et matérielles dans le domaine des privations de liberté

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>F1 Générer les chiffres-indicateurs se référant à l'établissement de privation de liberté</p>	<p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté sont en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de répertorier les chiffres-indicateurs/statistiques pertinents et actuels concernant le quotidien en exécution ; • d'établir le budget pour le secteur relevant de leur compétence en tenant compte des consignes et des ressources ; • de contrôler régulièrement que le budget est respecté et de définir le cas échéant des mesures correctives ; • de déterminer les besoins d'investissement du secteur relevant de leur compétence ; • de demander et comparer les offres de différents prestataires ; • d'établir une demande d'investissement et de la défendre auprès du service concerné ; • d'obtenir des mandats supplémentaires après avoir obtenu des mandats de travail ;
<p>F2 Établir et surveiller le budget</p>	
<p>F3 Demander des investissements de renouvellement ou d'acquisition</p>	

Expert / Experte en management du domaine des privations de liberté avec diplôme fédéral

Domaine de compétences opérationnelles : F – Administrer les ressources financières et matérielles dans le domaine des privations de liberté

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>F4</p> <p>Rechercher et obtenir des mandats qui permettent d’offrir du travail aux personnes détenues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • de planifier l’exécution des mandats de travail en tenant compte des ressources à disposition ; • de veiller au respect des directives en matière de sécurité au travail ; • de s’assurer du haut niveau de qualité des produits fabriqués ; • de s’assurer de la satisfaction des clients ; • de contrôler que les factures sont établies dans les délais pour les prestations fournies.
<p>F5</p> <p>Contrôler la réalisation des produits dans l’établissement de privation de liberté</p>	
<p>F6</p> <p>Facturer les prestations fournies par l’établissement de privation de liberté</p>	

Compétences sociales et personnelles, attitudes

Mentionné dans le domaine des compétences opérationnelles	A	B	C	D	E	F
<p>Sens des responsabilités</p> <p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté</p> <ul style="list-style-type: none"> • sont responsables des collaborateurs et collaboratrices et des personnes détenues de leur secteur ; • pensent et agissent de manière orientée vers le risque ; • agissent par anticipation ; • utilisent les ressources de manière responsable. 						
<p>Capacité de motivation</p> <p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté</p> <ul style="list-style-type: none"> • appliquent le principe « encourager et exiger » avec leurs collaborateurs et collaboratrices ; • encouragent activement l'esprit d'équipe ; • motivent les personnes détenues à entreprendre un processus de changement. 						
<p>Aptitude à la communication</p> <p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté</p> <ul style="list-style-type: none"> • communiquent à l'oral comme à l'écrit avec aisance et de manière adaptée au destinataire ; • sont capables de convaincre autrui ; • s'adaptent à leur interlocuteur. 						
<p>Capacité de jugement</p> <p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté</p> <ul style="list-style-type: none"> • peuvent rapidement évaluer une situation de crise et prendre les mesures nécessaires ; • sont capables de porter un regard critique sur leur rôle de dirigeant et sur leurs décisions ; • sont conscients des champs de tension qui existent en privation de liberté et prennent des décisions en tenant compte et en sopesant tous les aspects concernés ; 						

<ul style="list-style-type: none"> • fixent des priorités ; • cherchent des solutions pragmatiques. 						
<p>Capacités organisationnelles</p> <p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté</p> <ul style="list-style-type: none"> • contribuent au développement organisationnel de l'établissement et du secteur relevant de leur compétence ; • fixent des objectifs et contrôlent leur réalisation ; • savent déléguer des travaux ; • savent s'organiser. 						
<p>Aptitude à gérer les conflits</p> <p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté</p> <ul style="list-style-type: none"> • sont en mesure de gérer les conflits et les altercations de manière constructive ; • formulent des critiques de manière adaptée ; • acceptent les critiques légitimes ; • sont en mesure de fixer des limites. 						
<p>Attitude fondée sur le respect et le principe de la dignité humaine</p> <p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté</p> <ul style="list-style-type: none"> • traitent avec respect les collaborateurs et collaboratrices et les personnes détenues ; • évitent toute discrimination ; • évoluent dans le champ de tension entre égalité de traitement et individualisation. 						
<p>Esprit d'innovation</p> <p>Les experts et expertes en management du domaine des privations de liberté</p> <ul style="list-style-type: none"> • sont ouverts au changement en privation de liberté ; • contribuent activement au développement de l'organisation et de l'équipe ; • s'engagent en faveur du développement de la privation de liberté ; • continuent de se former. 						